



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE DE DORSET

Procès-verbal d'une SÉANCE EXTRAORDINAIRE ayant eu lieu LUNDI, LE 18 DÉCEMBRE 2023, À 18H15, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Michel Breton, pro-maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marcel Élément	Siège no 1
Lise Garant	Siège no 2
Michel Lindsay	Siège no 3
Lucien Beaudry	Siège no 6

Tous formant le quorum.

Était aussi présent, M. Jean-Charles Bellemare, Directeur général et greffier-trésorier par intérim.

Il y a 4 citoyennes dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le pro-maire, M Michel Breton, souhaite la bienvenue au public.

18.12.23.172

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par Marcel Élément
Et résolu à l'unanimité des élus présents*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

18.12.23.173

3. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 2024-01 FIXANT, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024, LES TAUX DE TAXES FONCIÈRES, LES TARIFS DES VIDANGES, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES, LA QUOTE-PART DOMTAR, AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2024

AVIS DE MOTION et dépôt du projet de règlement est donnée par le conseiller **Michel Lindsay** qu'à une prochaine séance du conseil municipal, le *Règlement 2024-01 fixant, pour l'exercice financier 2024, les taux de taxes foncières, les tarifs des vidanges, le taux d'intérêt sur les arrérages, la quote-part Domtar, ainsi que les conditions de perception pour l'année 2024.* Dispense de lecture est autorisée par les membres du conseil.

Ce règlement a pour objet de fixer les taux de taxation, les tarifs et les taux d'intérêts pour défaut de paiement, afin d'assurer les revenus de la municipalité pour l'année financière 2024.

18.12.23.174

4. CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER 2024

Se déclarant être en conflit d'intérêts, le pro-maire, M Michel Breton, se retire des délibérations.

*Il est proposé par Lucien Beaudry
Et résolu à l'unanimité des élus présents*

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général par intérim à octroyer le contrat d'entretien ménager à Mme Solange Breton, pour l'année 2024, aux taux indiqués dans le document en annexe.

ADOPTÉE

Le point ayant été traité, le pro-maire, M Michel Breton, revient à la table de délibérations.



18.12.23.175

5. AUTORISATION À PAYER : FACTURES RÉSIDUELLES 2023

Étant la dernière séance du conseil municipal pour l'année 2023, et afin de ne pas retarder indûment le paiement des fournisseurs, le directeur général par intérim dépose une dernière liste de compte à payer.

***Il est proposé par Michel Lindsay
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

QUE les membres du conseil municipal autorisent le paiement des comptes tel que déposé en annexe.

ADOPTÉE

Se déclarant être en conflit d'intérêts, la conseillère Lise Garant se retire des délibérations.

18.12.23.176

6. AUTORISATION DE REPRÉSENTATION AUPRÈS DE LA CMQ

CONSIDÉRANT QUE la conseillère, Mme Lise Garant, fait l'objet d'une enquête auprès de la Commission municipale du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, selon l'article 711.19.1. du *Code municipal*, assumer la défense d'un membre du conseil municipal dans l'exercice de ses fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE madame Garant souhaite utiliser les services de la firme Morency Société d'Avocats, soit la même firme qui représente les intérêts de la municipalité ;

***Il est proposé par Lucien Beaudry
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset ne s'opposent pas à ce que Mme Lise Garant, conseillère municipale, confie à la firme Morency Société d'Avocats sa défense auprès de la Commission municipale du Québec, tel que prévu au *Code municipal*.

ADOPTÉE

Le point ayant été traité, la conseillère Lise Garant, revient à la table de délibérations.

18.12.23.177

7. MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS : OCTROI D'UN MANDAT SPÉCIFIQUE EN RELATION DE TRAVAIL

***Il est proposé par Marcel Élément
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset autorisent l'octroi d'un mandat spécifique de conseils et de représentation à la firme Morency Société d'Avocats, pour un dossier spécifique aux relations de travail, au taux horaire prévu à l'offre de services en vigueur.

ADOPTÉE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le pro-maire, M Michel Breton, invite la population à poser une question à l'assemblée. Cette période de questions porte uniquement sur les sujets à l'ordre du jour.

Nom du/de la citoyenne	Sujet abordé
Ginette Lindsay	Tarifs pour les poubelles



18.12.23.178

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé

*Il est proposé par Lucien Beaudry
Et résolu à l'unanimité des élus présents*

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE

Il est 18:30

Michel Breton
Pro-maire

Jean-Charles Bellemare
Directeur général par intérim
Greffier-trésorier par intérim